norme française

FD P 72-204-3

Février 2003

DTU 25.42

Travaux de bâtiment

Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant

Partie 3 : mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché et pour la coordination des travaux

E: DTU 25.42 - building works - internal insulation and wall linings using gypsum composite panels - part 3: handbook for writing special contract documents and for building works coordination

D : DTU 25.42 - Bauarbeiten - Verkleidungen aus Gipskarton-Verbundplatten - Teil 3 : Leitfaden zur Abfassung der Sondervertragsdokumente und zur Koordinierung der Bauarbeiten

Statut

Fascicule de documentation publié par AFNOR en février 2003. Fascicule reprenant le mémento DTU 25.42 de décembre 1989, complété de dispositions relatives aux pièces humides.

Correspondance

A la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document a pour objet de rappeler certaines règles qui, bien que concernant d'autres intervenants que l'entreprise chargée de l'exécution des ouvrages en plaques de plâtre, n'en sont pas moins des conditions indispensables au bon comportement ultérieur des ouvrages. Il donne ainsi des indications aux maîtres d'oeuvre pour la rédaction des documents particuliers d'un marché d'ouvrages en plaques de plâtre visés par la norme NF P 72-204-1 (Référence DTU 25.42) et pour la coordination des travaux.

Descripteurs

Thésaurus International Technique: bâtiment, contrat, bâtiment résidentiel, bâtiment d'étude, hôpital, immeuble de bureaux, aménagement intérieur, plaque de plâtre, parement, panneau isolant, isolation thermique, isolation acoustique, conditions d'exécution, marché de travaux, spécification, cahier des charges.

Sommaire

- · Liste des auteurs
- 1 Domaine d'application
- 2 Références normatives
- 3 Prescriptions particulières aux ouvrages horizontaux ou inclinés
 - 3.1 Incorporations diverses
 - 3.2 Isolation thermique
 - 3.3 Fixation après coup
- 4 Prescriptions particulières aux ouvrages verticaux
 - 4.1 Exécution des encastrements et fixations après coup
 - 4.1.1 Encastrements
 - 4.1.2 Percements et scellements pour travaux de plomberie-sanitaire
 - 4.1.3 Traversées de cloisons
 - 4.1.4 Fixations après coup
 - 4.2 Dispositions particulières à prendre autour des baies
 - 4.3 Revêtements en carreaux céramiques collés
 - 4.4 Voisinage des appareils sanitaires ou ménagers
- 5 Prescriptions communes à tous les ouvrages
 - 5.1 Application des finitions
 - 5.2 Finition par peinture
 - 5.3 Finitions sur papiers peints, tenture, etc.
- 6 Consistance des travaux

Membres de la commission de normalisation

Président : M BANSE

Secrétariat : M PLANEIX - UMPI

- M BALCON SOCOTEC
- BANSE JCB ENTREPRISE
- BENICHOU LAFARGE PLATRES
- BERNAMONTI COPREC
- BLACHERE AUXIRBAT
- BONNIN CAPEB
- BRAJON SNPA
- BUTET UNCP
- CANNATA CANNATA SA

DALIGAND SNIP

MME DUCAMP BUREAU VERITAS

- M DURAND UMGO
- FAUGERAS ACOUSTISOL
- KLEIN BPB PLACO

MME LEBLOND WEBER ET BROUTIN

- M LEGO UNFCMP
- MARCINEK STE KNAUF

MME MASSE LEDURE M 2 L M NALLET CAPEB/UNA MME PATROUILLEAU AFNOR

- M PINCON BNTEC
- PLANEIX UMPI
- ROCA ROLANDO & POISSON
- ROUGIER FILMM
- SAINT GEORGE BATI PROFIL
- SANCHEZ ETP SA

MME SARRE CSTB

- M SASSOT CETEN APAVE
- SENIOR UNSFA
- SUZOR FILMM
- VERNEAU UNECB

1 Domaine d'application

Le présent document a pour objet de rappeler certaines règles qui, bien que concernant d'autres intervenants que l'entreprise chargée de l'exécution des travaux visés par la norme NF P 72-204-1 (Référence DTU 25.42), n'en sont pas moins des conditions indispensables au bon comportement ultérieur des ouvrages. Il donne ainsi des indications aux maîtres d'oeuvre pour la rédaction des documents particuliers d'un marché d'ouvrages en plaques de plâtre visés par la norme NF P 72-204-1 (Référence DTU 25.42) et pour la coordination des travaux.

2 Références normatives

Le présent document comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à ce document que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

NF EN 235

Revêtements muraux en rouleaux - Vocabulaire et symboles.

NF C 15-100

Installations électriques à basse tension - Règles.

NF P 52-305

(DTU 65.10), Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en oeuvre.

NF P 23-201 (DTU 36.1)
Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois.

NF P 24-203 (DTU 37.1)

Travaux de bâtiment - Menuiseries métalliques.

NF P 40-201

CD DTU V2 - Edition 166 - Décembre 2011

Document : DTU 25.42 (FD P72-204-3) (février 2003) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 3 : Mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché et pour la coordination des travaux (Indice de classement : P72-204-3)

(DTU 60.1), Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation.

NF P 62-203

(DTU 53.2), Travaux de bâtiment - Revêtements de sols plastiques collés.

NF P 74-201

(DTU 59.1), Peinture - Travaux de peinture des bâtiments.

NF P 74-204

(DTU 59-4), Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux.

NF P 72-204

(DTU 25.42), Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaqués de parement en plâtre-isolant.

Guide UTE C 15-520

Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Canalisations. Modes de pose. Connexions.

Cahier des Prescriptions Techniques

" Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs ".

3 Prescriptions particulières aux ouvrages horizontaux ou inclinés

3.1 Incorporations diverses

Si l'espace délimité par le plafond n'est pas accessible, les gaines électriques sont disposées en même temps que l'ossature ou immédiatement après.

Dans tous les cas, elles doivent être mises en place avant exécution des joints entre plaques.

Les conduits de ventilation doivent être fixés au gros oeuvre indépendamment de l'ossature du plafond proprement dite.

Il est rappelé que tout contact entre les profilés métalliques d'ossature et des éléments en cuivre doit être évité.

NOTE

En raison de l'incompatibilité avec la protection par galvanisation des profilés.

3.2 Isolation thermique

Les panneaux isolants disposés au-dessus du plafond sont mis en place au-dessus de l'ossature, soit avant pose des plaques, soit à l'avancement, soit après pose des plaques mais dans ce cas avant exécution des joints entre celles-ci. Il convient de soigner particulièrement cette mise en place en rive afin d'éviter la discontinuité avec l'isolation disposée verticalement.

NOTE

Il est donc conseillé de n'exécuter ces opérations qu'une fois effectuées les incorporations diverses ci-dessus. Dans le cas où un pare-vapeur est nécessaire, et à moins que ne soit prévue la pose de plaques avec pare-vapeur, le pare-vapeur doit être mis en place en même temps que les panneaux isolants.

3.3 Fixation après coup

Si aucun dispositif n'a été prévu à la mise en oeuvre du plafond (voir article " renfort, renvoi à l'ossature, ... "), il convient de respecter les prescriptions ci-après :

- les charges jusqu'à 3 kg peuvent être fixées en tout point dans les plaques (cheville spéciale à l'appui au dos des plaques);
- les charges de 3 à 10 kg doivent être fixées à l'ossature du plafond ou rampant à espacement d'au moins 1,20 m
 :
- au-delà de 10 kg les charges doivent être fixées à la structure support de l'ossature de plafond ou rampant.

4 Prescriptions particulières aux ouvrages verticaux

4.1 Exécution des encastrements et fixations après coup

4.1.1 Encastrements

- a canalisations électriques
 - Les encastrements de canalisations filant parallèlement aux lignes d'ossature sont exécutés comme dans un vide de construction (voir paragraphe 529.4 de la norme NF C 15-100 et guide UTE C 15-520).
 - La découpe des plaques doit être effectuée à l'aide d'outils adaptés : scie, mèche cloche, etc.
- b canalisation de plomberie chauffage
 - On se reportera à la norme NF P 52-305 (Référence DTU 65.10).

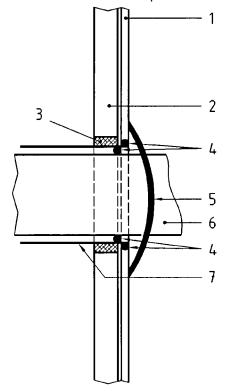
4.1.2 Percements et scellements pour travaux de plomberie-sanitaire

Conformément au paragraphe 1,4 de la norme NF P 40-201 (Référence DTU 60.1), les percements, rebouchages et scellements sont à la charge de l'entreprise de plomberie-sanitaire.

4.1.3 Traversées de cloisons

Les travaux de traversées de cloisons doivent être réalisés par l'intervenant de façon à conserver les fonctions et performances (étanchéité, acoustique, thermique, perméabilité à l'air, etc.) requises de l'ouvrage.

Figure 1 Exemple de traversée de cloison dans un local EB+ privatif



Légende

- Revêtement mural
- 2 Plaque hydrofugée H1
- 3 Mortier adhésif
- 4 Mastic

- 5 Rosace
- 6 Tube
- 7 Fourreau

4.1.4 Fixations après coup

Si aucun dispositif n'a été prévu à la mise en oeuvre de l'ouvrage (voir art. " renfort, renvoi à l'ossature,... "), il convient

CD DTU V2 - Edition 166 - Décembre 2011

Document : DTU 25.42 (FD P72-204-3) (février 2003) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 3 : Mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché et pour la coordination des travaux (Indice de classement : P72-204-3)

de respecter les prescriptions ci-après :

- les charges jusqu'à 10 kg peuvent être fixées directement dans les plaques à l'aide de fixation du type crochets X ou similaire, ou de chevilles spécialement adaptées à cet usage;
 NOTE
 - Ces fixations sont adaptées aux sollicitations du type cisaillement.
- les charges comprises entre 10 et 30 kg peuvent être fixées directement dans les plaques à l'aide de chevilles à expansion ou à bascule en respectant un espacement minimal entre points de fixation de 40 cm;
- les charges supérieures à 30 kg doivent obligatoirement être fixées par renvoi à la structure.
 NOTE

Dans les deux derniers cas, il convient de limiter ces charges à des valeurs égales à celles introduisant un moment de renversement de 30 kg/m s'il s'agit de charge localisée (par exemple : lavabo) ou 15 kg/m par ml s'il s'agit de charge filante (par exemple : étagère).

4.2 Dispositions particulières à prendre autour des baies

Outre les dispositions prévues au paragraphe 1.5.1 du Cahier des Clauses Techniques celles des normes NF P 23-201 (Référence DTU 36.1) et NF P 24-203 (Référence DTU 37.1) en matière d'étanchéité à l'eau et à l'air sont applicables.

4.3 Revêtements en carreaux céramiques collés

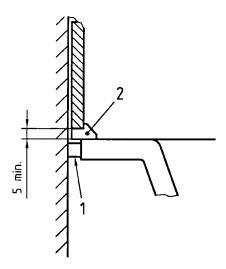
Les prescriptions de pose des revêtements en carreaux céramiques ou analogues sont définies par le Cahier des Prescriptions Techniques " Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs ".

4.4 Voisinage des appareils sanitaires ou ménagers

Dans la zone d'emprise d'un bac à douche ou d'une baignoire :

- les revêtements muraux PVC doivent être à joints soudés et conformes à la norme NF EN 235 ;
- le revêtement mural doit être réalisé de manière à laisser un espace d'au moins 5 mm entre le bord de l'appareil et le revêtement ;
- les bords du receveur de douche ou de la baignoire ne doivent pas être en contact direct avec la cloison. Il ne doit pas y avoir de blocage vertical ni latéral, tout scellement du receveur ou de la baignoire est à proscrire. Un joint périphérique souple de finition doit être réalisé sans interruption entre le revêtement et le receveur de douche ou la baignoire en complément du joint d'appui entre l'appareil et son support (voir figures 2 et 3).

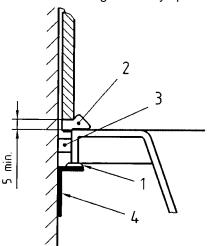
Figure 2 Exemple de liaison entre la cloison et une baignoire ou un receveur de douche céramique



Légende

- 1 Joint d'appui souple et étanche
- 2 Joint souple fongicide ou profilé spécifique

Figure 3 Exemple de liaison entre la cloison et une baignoire acrylique ou un receveur de douche acrylique



Légende

- 1 Joint d'appui silicone
- 2 Joint souple fongicide ou profilé spécifique (réalisé baignoire pleine)
- 3 Joint d'appui souple et étanche
- 4 Support

Au voisinage des autres appareils sanitaires ou ménagers :

- on doit appliquer à la surface de l'ouvrage un revêtement de protection efficace contre les ruissellements et rejaillissements ;
- un joint étanche doit être placé entre ce revêtement et les appareils précités.

NOTE

L'expérience montre que les mastics élastomères ou l'emploi de profils spéciaux semblent donner satisfaction pour cet usage.

Il est à noter que la solution du problème de la protection de l'ouvrage derrière les appareils sanitaires est grandement facilitée lorsque les appareils en question sont décollés de la cloison, ce qui est notamment possible sans difficulté pour les lavabos.

5 Prescriptions communes à tous les ouvrages

5.1 Application des finitions

Elle doit être effectuée conformément aux règles de l'art et aux dispositions du DTU spécifique du mode de finition envisagé, en particulier.

5.2 Finition par peinture

Les dispositions sont celles définies par la norme NF P74-201 (Référence DTU 59.1).

5.3 Finitions sur papiers peints, tenture, etc.

NOTE

Les travaux correspondants ne peuvent intervenir qu'après un délai suffisant pour permettre un séchage convenable des ouvrages au droit des joints.

Ce délai, fonction des conditions ambiantes, peut être très variable, de l'ordre de 48 heures dans des conditions favorables, plus long lorsque l'hygrométrie est très élevée, une ventilation des locaux est nécessaire dans ce cas.

Les travaux préparatoires nécessaires seront exécutés en fonction de la nature du revêtement et de la qualité de l'ouvrage désiré.

NOTE

Dans le cas de revêtement collé et en vue des réfections ultérieures, il convient en particulier de procéder avant encollage à une impression en milieu solvant.

6 Consistance des travaux

Les travaux prévus au marché de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux visés par la norme NF P 72-204-1 (Référence DTU 25.42) sont définis dans le Cahier des Clauses Spéciales faisant l'objet de la norme NF P 72-204-2 (Référence DTU 25.42). Il est rappelé que n'en font normalement pas partie les travaux visés ci-après :

- la mise en place, réglage et scellement des bâtis dormants associés aux doublages ;
- la préparation de surface avant mise en oeuvre des finitions (peinture, papiers peints, etc.);
- l'exécution des joints étanches (au droit des appareils sanitaires ou ménagers, etc.);
- l'étanchéité des traversées de cloisons ;
- la mise en oeuvre des systèmes de protection à l'eau sous carrelage ;
- le calfeutrement entre le doublage et les coffres de volet roulant ; le calfeutrement assurant l'étanchéité à l'air de ces derniers :
- le préchauffage, le cas échéant mis en service pour permettre la poursuite des travaux en cas d'intempéries ;
- la mise en conformité de la construction telle que définie aux paragraphes 1.4.1 et 3.5.1 avant le début des travaux de pose des complexes et sandwiches proprement dits.

Liste des documents référencés

#1 - DTU 25.42 (NF P72-204-1) (mai 1993) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (février 2003) (Indice de classement : P72-204-1)

#2 - DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en oeuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1)

#3 - DTU 60.1 (NF P40-201) (mai 1993) : Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation - Cahier des charges + Amendement A1 (janvier 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P40-201) #4 - NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1)

#5 - DTU 59.1 (NF P74-201-1) (octobre 1994) : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (Indice de classement : P74-201-1)

#6 - DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) : Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P74-204-1)

#7 - NF DTU 52.2 P1-1-1 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-1 : Cahier des clauses techniques types pour les murs intérieurs (Indice de classement : P61-204-1-1-1)

#8 - NF DTU 52.2 P1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-204-1-2)

#9 - NF DTU 52.2 P2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P61-204-2) #10 - DTU 25.42 (NF P72-204-2) (mai 1993) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (février 2003) (Indice de classement : P72-204-2)

Liste des figures

Figure 1 Exemple de traversée de cloison dans un local EB+ privatif

Figure 2 Exemple de liaison entre la cloison et une baignoire ou un receveur de douche céramique

Figure 3 Exemple de liaison entre la cloison et une baignoire acrylique ou un receveur de douche acrylique